

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Ministériel

## **Arrêté ministériel n. 2022-112 du 01/03/2022 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008 portant application de la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme (Journal de Monaco du 4 mars 2022).**

Vu la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009 portant création et organisation de la Commission technique d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, modifiée ;

Vu l'**arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008** portant application de la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2022 ;

**Article 1er .-** *(Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008).*

**Article 2 .-** *(Voir l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008).*

**Article 3 .-** Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.